

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2025

APPELANT À LA RÉGULATION DES RÉSEAUX SOCIAUX FACE AUX INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 1159)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par
M. Lhardit, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

I. – À l’alinéa 32, substituer au mot :

« correspondantes »

le mot :

« correspondant ».

II. – À l’alinéa 33, substituer au mot :

« correspondantes »

le mot :

« correspondant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.